

Nantes, le **5 - SEP. 2025**

Direction générale

Affaire suivie par : Béatrice BONNAVAL  
02 49 10 40 42  
[ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr)

Docteur,

Dans plusieurs territoires de notre région, l'offre médicale reste fragile et certains patients, parfois en Affection de Longue Durée (ALD), ne disposent pas de médecin traitant. Afin d'améliorer l'accès aux soins et de soutenir les professionnels déjà installés, une mesure de solidarité territoriale est mise en place dès le mois de septembre.

Cette initiative, issue du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier Ministre le 25 avril dernier, repose sur l'engagement volontaire de médecins généralistes exerçant dans des territoires mieux dotés. Elle vous permet, si vous le souhaitez, de consacrer ponctuellement une partie de votre temps — de l'ordre d'un à deux jours par mois, de manière régulière ou occasionnelle — pour venir en appui à vos confrères.

Pour faciliter votre participation, plusieurs dispositions concrètes sont prévues :

- La possibilité de se faire remplacer pour leur permettre d'assurer la continuité des soins de leurs cabinets
- La mise à disposition d'outils pratiques (matériel nécessaire à une consultation, logiciel patient connecté au dossier médical partagé) et du support des assistants médicaux déjà présents sur les sites d'accueil
- Une indemnisation forfaitaire de 200 euros par jour en plus du paiement des actes réalisés
- Un logement mis à disposition si vous souhaitez rester plusieurs jours

Dans les Pays de la Loire **3 territoires ont été classés catégories 4 et 5** :

- La Communauté de communes du Mont des Avaloirs en Mayenne
- La Communauté de communes du Bocage Mayennais en Mayenne
- La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie en Vendée

Si **vous envisagez de participer à cette mesure** et venir en aide à vos confrères installés sur les territoires ciblés, vous pouvez d'ores et déjà vous manifester auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) :

[ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr)

Votre inscription est entièrement **sans engagement**. Elle vous permettra de recevoir ultérieurement des informations précises sur les lieux d'accueil et sur les modalités pratiques de mise en place du dispositif.

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'ARS, le Conseil régional de l'Ordre des médecins (CROM) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), avec la contribution des Communautés Territoriales Professionnelles de Santé (CPTS), des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et des élus des territoires. Nous souhaitons démontrer que notre région fait preuve de solidarité et d'engagement au service des patients.

Comptant sur votre mobilisation au service des territoires les plus fragiles,

*Je vous remercie pour votre engagement.* Le Directeur général,

[ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-GUICHET-UNIQUE@ars.sante.fr)  
02 49 10 40 42  
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233  
44262 NANTES cedex 2  
[www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr)



**Jérôme JUMEL**

Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION